Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212202543-20260410-DELIB20260407-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE PRAT DU JEUDI 09 AVRIL 2026 à 20H00.

Le jeudi neuf avril deux mille vingt-six à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de PRAT sous la Présidence de Monsieur Michel EVEN, Maire de PRAT.

Membres en exercice : 15 *Convocation du : 01.04.2026*
Membres présents : 15
Secrétaire de séance : Yves LE BIHAN.

Etaient présents : Michel EVEN - Yves LE BIHAN - Julie LE BESCONT - Jean-Yves CAVAN - Virginie FAUCHÉ - Danielle LE HOUEROU - Anne-Louise PRIGENT - Thierry LE BOUBENNEC - Nicolas LE CALVEZ - Aurélie GRÔNE -Guillaume LARHANTEC - Pauline PRIGENT - Joël AMIGON - Angélique NICOLAS - Romain LE GRAND formant la majorité des membres en exercice.

DELIBERATION n° 2026.09.04-07

Objet : Désignation d'un délégué élu et d'un délégué agent au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Monsieur le Maire informe le conseil que 'il convient de désigner un élu et un agent comme délégués au Comité National d'Action Sociale la commune de PRAT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE :

Délégué Elu : Mme FAUCHÉ Virginie
Délégué Agent : Mme LEROUX Emilie

AUTORISE Monsieur Le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSUS.

Le Secrétaire de séance
Yves LE BIHAN

Le Maire,
Michel EVEN

MAIRIE DE PRAT
(Côtes d'Armor)